



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 23 avril 2026

**Objet** : Désignation des représentants de la ville au sein du conseil portuaire du Vieux-port

**Date de la convocation** : 17 avril 2026

**Date d'affichage de la convocation** : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 14h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

**Nombre de membres composant l'assemblée** : 43

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Quorum** : 22

**Nombre de membres présents** : 37

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Étaient présents**: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Madame Emmanuelle DE GENTILI ; Monsieur Pierre ORSINI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Madame Angelina MANGANO ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Danielle MATTEI ; Monsieur François FABIANI ; Monsieur Alain DEL MORO ; Madame Mathilde MATTEI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Madame Emmanuelle LUCIANI ; Monsieur Michel TERRACHON ; Madame Marie- Dominique NASICA ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur Nicolas BATTINI ; Madame Valérie IDDA ; Monsieur Michel BRUSCHINI.

**Étaient absents** :

Madame Josepha OLIVESI ; Monsieur Jean Martin MONDOLONI ; Monsieur Jean Sébastien DE CASALTA ; Madame Catherine CASIMIRI.

**Ont donné pouvoir** :

Monsieur Philippe VIGNOLI à Monsieur CASTELLANI Pasquale

Madame Marie-Claire POGGI à Monsieur FANTI Sylvain

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code des ports maritimes et notamment son article L601-1;

**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse donnant compétence à la Collectivité de Corse pour créer, aménager, entretenir, gérer, et élargir le périmètre des ports maritimes de commerce et de pêche à l'exception de ceux qui ont été transférés aux départements avant la promulgation de la présente Loi ;

**Vu** l'arrêté n°04.36 du Conseil exécutif de Corse en date du 12 mai 2004 fixant la composition du conseil portuaire pour les activités pêche et plaisance du port de Bastia ;

**Vu** le conseil municipal du 28 mars 2026 portant l'installation du nouveau conseil municipal ;

**Vu** la délibération n°2026/AVR/01/07 en date du 23 avril 2026 portant décision de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

**Considérant** le transfert à la Collectivité de Corse pour créer, aménager, entretenir, gérer, et élargir le périmètre des ports maritimes de commerce et de pêche portant à la fois sur les compétences et la propriété des infrastructures, les biens concernés, les ports d'Ajaccio et de Bastia sont transférés dans le patrimoine de la Collectivité de Corse ;

**Considérant** la composition du conseil portuaire pour les activités pêche et plaisance du port de Bastia, dont un représentant désigné en son sein par le conseil municipal, deux représentants du concessionnaire et de son personnel.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal,*

*A la majorité des votants, Madame Hélène SALGE ; Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Alison FIESCHI ; Monsieur Mathieu RICCI s'étant abstenus.*

#### **Article 1 :**

- **Désigne** un membre titulaire et un membre suppléant afin de siéger au sein du conseil portuaire du Vieux-Port en qualité de représentant du conseil municipal suivants :
  - Titulaire : Monsieur Philippe Vignoli
  - Suppléant : Monsieur Didier Grassi

#### **Article 2 :**

- **Désigne** un membre titulaire et un membre suppléant afin de siéger au sein du conseil portuaire du Vieux-Port en qualité de représentant du concessionnaire suivants :
  - Titulaire : Madame Anne-Marie Carrier
  - Suppléant : Monsieur Paul Tieri

#### **Article 3 :**

- **Désigne** un membre titulaire et un membre suppléant afin de siéger au sein du conseil portuaire du Vieux-Port en qualité de représentants du personnel du concessionnaire comme suit :
  - Titulaire : Monsieur Jérôme Terrier es qualité de directeur général des services

- Suppléant : Monsieur Michel Borchia es qualité de responsable du vieux port de Bastia

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Mattea Lacave

Le Maire,



Gilles SIMEONI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*